

Département
D'EURE ET LOIR

ARRONDISSEMENT
DREUX

CANTON DREUX 1

MAIRIE
VERNOUILLET

OBJET :

*Autorisation de signature
de convention
projet AVELO2*

Date de la
convocation
du Conseil municipal

8 décembre 2022

SG-2022/12 - 04

Acte certifié exécutoire après
transmission aux services
préfectoraux

Publication électronique et mise en
ligne sur le site internet de la
collectivité le

23/12/2022

*Pon délégué de la Ville
de Dreux
C. CORDIER*

REPUBLICQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture
028-212804041-20221214-2022-12-04D-DE
Date de télétransmission : 19/12/2022
Date de dépôt en préfecture : 19/12/2022

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX, le QUATORZE du mois de DECEMBRE à DIX-NEUF HEURES, se sont réunis dans la salle du Conseil, les membres du Conseil municipal de la Commune de Vernouillet, sous la présidence de M. Damien STEPHO, Maire, dûment convoqués le 8 décembre.

La séance a été retransmise par voie électronique.

Présents :

MM. STEPHO, MALANDAIN, Mmes LUCAS, BENABI, MANSON, M. RICHARD, Mme BOUGRARA, M. MORIN, Mmes EMOND, MONTIGNY, M. GLIZE, Mme POMMIER, Mme SENECHAUX, MM. CAN, AHSAINÉ, Mme REPARAT, M. SIADOUA, Mme PFEIFFER'OVA.

formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Mme VIGNY à M. STEPHO, M. DETAMANTI à Mme BOUGRARA, M. TRAPATEAU à M. MORIN, M. LOUDIERE à Mme BENABI, Mmes HENRI à M. GLIZE, Mme MERABTI à Mme LUCAS ,

Absent excusé : Néant

Absents (es) non excusés (es) : M. CHAKOUR, Mme ONAL, M. CHBABI, Mme QUERITE, M. HOFFMANN, Mme BOUADLA-ABDI, MM. MEBARKI, LAMRINI, YOUNSSI,

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 18

Nombre de membres votants : 24

Mme Michèle MANSON a été élue secrétaire.

Début de séance : 19 h 00 - Fin de séance : 20 h 23

L'ADEME - l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie - propose un deuxième volet de son appel à projet « AVELO 2 ».

Le plan vélo et mobilités actives, présenté par le Gouvernement en septembre 2018, a fixé pour objectif de tripler d'ici 2024 la part modale du vélo dans les déplacements du quotidien, en passant de 3 % à 9 %. Cet appel à projet vise à promouvoir les mobilités douces sur les territoires, à ce titre, l'ADEME accompagne les collectivités par du financement suivant 4 axes possibles :

- Axe 1 : la construction d'une stratégie de développement d'aménagements cyclables,
- Axe 2 : l'expérimentation de services vélo,
- Axe 3 : l'animation et la promotion de politiques cyclables intégrées,
- Axe 4 : le financement de chargés de mission « vélo » au sein des territoires

Conscient des enjeux croissants autour de la mobilité douce, la Ville de Vernouillet en fait un axe majeur du développement de son territoire. Au regard de cette volonté, des actions déjà engagées (Semaine Européenne de la Mobilité ...) et des enjeux - besoins exprimés, le choix de solliciter l'ADEME s'est porté sur les axes 1 et 3.

L'ADEME a retenu le dossier de la Ville. La convention sera signée fin 2022, pour la période 2022 / 2024. La subvention est versée à terme échu, soit au deuxième semestre 2024.

AXE 1 : l'élaboration d'une stratégie de développement d'aménagements cyclables par la réalisation d'un schéma directeur d'infrastructure cyclable et des mobilités actives basé sur une analyse exhaustive des pratiques de mobilité sur le territoire, des infrastructures, du maillage actuel et de l'offre de service disponible et notamment infrastructures, stationnements, cheminements écoles, commerces, établissements publics ...

Le budget alloué : 34.000 euros, subvention ADEME 50%, soit 17.000 euros. Ces dépenses sont inscrites au budget prévisionnel 2023.

AXE 3 : l'animation et la promotion de politiques cyclables Intégrées.

Mise en œuvre d'un plan de communication et d'animations pour promouvoir la pratique des mobilités douces.

- Initiation aux bonnes pratiques,
- Organisation d'évènements et ateliers mobilité,
- Education à la pratique du vélo et sécurité routière,
- Campagnes de communication et réalisation de supports,
- Campagne d'accompagnement des employeurs dans la mobilité des salariés.

Montants demandés éligibles :

- Animations : 31 000 €
- Formation / communications : 10 700 €
-

Soit un total de 41 700 € / financement ADEME 50%, soit 20 850 €.

Les dépenses pour l'axe 3 se répartissent comme suit

- 2022 : 3 856 € (animations Semaine Européenne de la Mobilité inscrites au budget 2022). Ces dépenses seront rattachées au projet AVELO 2
- 2023 : 18,500 € (animations et communication). Dépenses inscrites au budget prévisionnel 2023.
- 2024 : 18 500 € (animations et communication)

Le pilotage du projet sera assuré par un Comité de pilotage composé d'élus de la Ville, de représentants qualifiés de l'Agglomération du Pays de Dreux, d'un représentant du Conseil Départemental, d'un représentant de l'ADEME et d'un représentant du CEREMA (cabinet d'assistance à maîtrise d'ouvrage mandaté par l'ADEME).

Un Comité technique sera constitué et composé d'associations, des services de la ville, de particuliers pratiquants ou non et d'instances représentatives pouvant permettre d'appréhender les besoins, les freins ...

Considérant :

Que la ville de Vernouillet souhaite poursuivre le développement des mobilités douces tant pour les déplacements du quotidien que ceux du loisir ;
Que la ville de Vernouillet souhaite promouvoir ces pratiques en toute sécurité ;
Que les services de l'Etat souhaitent promouvoir les mobilités douces en accompagnant les territoires au travers de l'appel à projet AVELO 2 ;
Qu'une convention de formalisation du partenariat doit exister entre la commune et l'ADEME ;
Que ce projet a été présenté à la commission Cadre de vie et environnement du 7 décembre 2022.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'Orientation des Mobilités (LOM),
Vu l'appel à projet AVELO2,

Le Conseil municipal,
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE :

- D'approuver le projet et son contenu,
- D'approuver le calendrier retenu pour le lancement de ces projets,
- D'approuver le plan de financement,
- D'autoriser le Maire à réaliser la demande de subvention,
- Que les budgets sont et seront inscrits au budget,
- D'autoriser le Maire à exécuter la présente délibération et à signer tout document afférent à cette affaire.

Et ont signé les membres présents,
Pour copie certifiée conforme,

La secrétaire de séance,

Michèle MANSON



Le Maire,

Damien STEPHAN



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative.

Accusé de réception en préfecture
028-212804041-20221214-2022-12-04D-DE
Date de télétransmission : 19/12/2022
Date de réception préfecture : 19/12/2022